

Original : anglais

**LETTRE DU PRÉSIDENT DU COC CONCERNANT LES QUESTIONS ESSENTIELLES À TRAITER PAR LE  
COMITÉ D'APPLICATION**

Le 23 novembre 2020

Chers collègues,

Je voudrais faire brièvement le point sur l'état actuel du processus décisionnel en ce qui concerne le Comité d'application.

**1. Examen de la mise en œuvre et de l'application des exigences de l'ICCAT, en se concentrant sur les questions et/ou les cas prioritaires**

Tous les rapports, feuilles de contrôle soumis tardivement ont été publiés sous forme d'addenda aux documents existants. Aucune nouvelle information n'a été reçue depuis le 9 novembre.

Une version provisoire révisée du COC\_308 a été publiée sous le numéro [COC 308B](#) pour tenir compte de certaines informations reçues tardivement et des réponses/explications fournies à ce jour par les CPC. Certaines questions de CPC à CPC ont été reçues et envoyées aux CPC concernées, avec les délais correspondants. Toutes les questions et réponses seront publiées sous la référence COC\_320 une fois que ces délais auront expiré.

Une version révisée des tableaux d'application sera publiée cette semaine pour tenir compte des développements survenus dans la Sous-commission 1 (reflétant les chiffres du [PA1 502A](#), qui, je crois comprendre, peuvent faire l'objet de quelques ajustements mineurs et seront disponibles sous la référence PA1\_502B une fois que la date limite de soumission des commentaires de la Sous-commission 1 sera passée), et de tout report de germon du Sud demandé par la Sous-commission 3. Une fois cette version publiée, les CPC pourront envoyer des commentaires définitifs **dans les dix jours suivant leur publication**. Après quoi, ils seront considérés comme adoptés par le Comité et envoyés à la Commission pour adoption formelle. J'invite donc toutes les CPC à prendre note des nouvelles publications sur le site web dans le courant de la semaine.

Le 30 novembre, une version finale du COC\_308 (version C) sera publiée pour tenir compte de toute information supplémentaire qui sera disponible d'ici là. Cette version sera utilisée comme base pour les actions à entreprendre par le Comité.

**2. Examen des informations concernant les non-CPC**

Je n'ai reçu aucun commentaire concernant l'information ou le manque d'information de la part des non-CPC. Si une CPC a des commentaires à faire sur ces points, elle devra m'en informer avant le **27 novembre 2020** afin que ces observations puissent être prises en compte au point 3. A titre de référence, les informations sur les non-CPC se trouvent, entre autres, dans les lettres du Président du COC aux non-Parties et leurs réponses figurent dans le [COC-310A](#) et son [annexe](#).

**3. Détermination des mesures recommandées visant à traiter les questions de non-application des CPC et questions relatives aux NCP soulevées au point 2 de l'ordre du jour**

Sur la base des informations ci-dessus, je ferai circuler, début décembre, des suggestions quant aux mesures que pourrait prendre le Comité sur la base d'actions historiques réalisées dans des situations similaires.

Comme indiqué dans le [COC 300](#), les CPC disposeront d'un délai de dix jours pour faire part de leurs commentaires. Le silence sera considéré comme un assentiment à mes suggestions.

Comme indiqué dans le [COC 300](#), le Secrétariat transmettra des lettres d'interdiction aux CPC qui n'ont pas soumis les données de la tâche 1, à moins que cela ne soit rectifié avant le **1er décembre 2020**. J'invite donc ces CPC (ombrées en gris à l'[appendice 3A du COC-303](#)) à soumettre les données manquantes ou la confirmation de prise zéro dès que possible.

#### **4. Examen et décisions concernant les renouvellements et les demandes de statut de coopérant**

À ce jour, des commentaires sur le renouvellement du statut de coopérant n'ont été reçus que d'une seule Partie contractante. Ces commentaires sont contenus dans le document [COC 319](#). J'invite instamment les coopérateurs mentionnés dans ce document à fournir les informations manquantes ou les informations demandées avant le **27 novembre 2020**. Les informations pour l'examen du statut de coopérant, y compris la correspondance des non-parties coopérantes, se trouvent dans le document [COC-313](#), et la correspondance entre le Président du COC et les non-parties coopérantes concernant les problèmes d'application identifiés lors de la réunion annuelle de 2019 se trouve dans le document [COC-310A](#) et son [annexe](#).

#### **5. Examen des progrès accomplis par le Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne et prochaines étapes**

Aucun commentaire n'a été reçu à ce sujet et je considère donc qu'il y a un appui à ce que ce Groupe poursuive ses travaux comme indiqué dans le document.

#### **6. Recommandations à la Commission sur la base des conclusions exposées ci-dessus**

Une fois le processus ci-dessus achevé, je soumettrai les décisions du Comité à la Commission pour approbation, la date cible étant fixée au **14 décembre** pour l'achèvement du processus d'application de 2020.

Je vous remercie de votre coopération dans ce processus.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.



Derek Campbell  
Président du Comité d'application